



**OBSERVATOIRE
MÉTROPOLITAIN**
des solidarités
— Précarité inclusion

Plénière de lancement

Pilier Précarité Inclusion

30 mars 2023

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Corinne Aubin-Vasselin

DGA Solidarités, Habitat et Éducation



Séverine Hémain

Vice-Présidente Insertion et Stratégie
de lutte contre la pauvreté



Observatoire métropolitain des Solidarités

Pilier
Protection
de
l'enfance
(OMPE)

VP. Mme Vacher

Pilier
Santé
Autonomie

VP. M. Blanchard

Pilier
Précarité
Inclusion

VP. Mme Hémain



Valérie Darriau

DGA adjointe Solidarités, Habitat et Éducation



PROGRAMME

- **Étude sur la pauvreté dans la métropole de Lyon** - Insee par Aline Labosse, cheffe de projet et Séverine Mugnier, chargée d'étude de l'action régionale

Zoom sur le non-recours aux droits avec plusieurs interventions locales et nationales :

- **Mesurer le non-recours : méthode, résultats et comparaisons internationales** – Drees par Laure Omalek, adjointe au chef du bureau Redistribution et évaluations
 - **Les opinions des Français sur le non-recours et la connaissance des prestations sociales : premiers résultats d'une exploitation du baromètre de la Drees** par Claudine Pirus, responsable du baromètre d'opinion de la Drees au sein du bureau Redistribution et évaluations de la Drees
 - **Faciliter l'accès au droit des publics fragiles : Retour d'expérience de la Maison de la Métropole de Lyon - Vaulx-en-Velin** Jean Jaurès par Richard Nordier, Chargé d'études « Modes de vie et usages » à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et Chloé Sirvent, Travailleuse sociale de polyvalence, Maison de la Métropole de Lyon - Vaulx-en-Velin Jean Jaurès
 - **Baromètre non recours du CCAS de la Ville de Lyon** par Laetitia Labrousse, Cheffe de projet Ingénierie sociale au CCAS Ville de Lyon
- **Mise en place de groupes de travail thématiques**



Fonctionnement de l'Observatoire métropolitain des solidarités

Organisation

- Organisation en trois piliers, coordonnés par Gaétan Gory, le responsable de l'observatoire, en lien avec des référents observatoire au sein des différentes directions de la métropole.
- Un appui fort de l'Agence d'Urbanisme de Lyon, pour permettre l'animation des temps de travail, la production et la diffusion des données.
- Une diffusion d'études et de données grand public :
 - Via le site de l'observatoire
 - Via l'outil Géoclip (formation possible)
- Des groupes de travail dédiés à des thématiques (présentation en fin de réunion)

=> solidarite.urbalyon.org



Une démarche d'observation :
Une démarche d'observation se structure autour de la mise en place d'un observatoire métropolitain des solidarités.

L'Observatoire Métropolitain des Solidarités

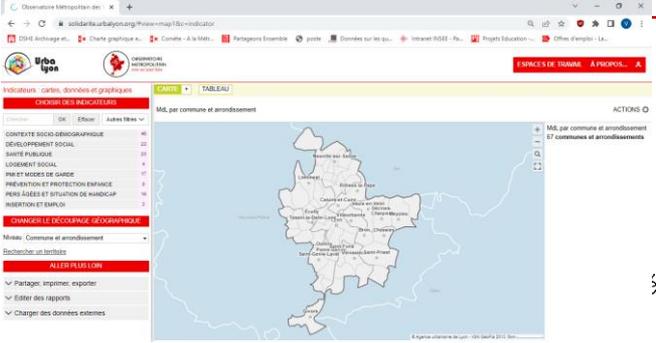
L'Observatoire Métropolitain des Solidarités est une instance de dialogue, d'échanges et de partage, de connaissance autour de trois grandes problématiques du champ des solidarités qui en constituent les trois piliers : celui de la protection de l'enfance, celui de la santé et de l'autonomie, et enfin celui de la pauvreté et de l'inclusion.

Chaque pilier produira sur son champ d'analyse des données et des études pour affiner la connaissance des acteurs locaux sur les évolutions des phénomènes constatés et pour en comprendre les mécanismes à l'œuvre dans un objectif de mieux éclairer les politiques publiques de solidarité.

Il s'attachera à diffuser des indicateurs utiles au suivi et à l'évaluation, et visera à organiser des espaces d'échanges et de débats, avec notamment des personnalités issues du monde académique, sous la présidence du ou de la Vice-Président.e en charge du pilier.

Chaque pilier s'appuiera sur l'ingénierie et le savoir-faire de l'Agence d'urbanisme et sur la mobilisation des services de la Délégation Solidarités, Habitat et Éducation.

Liens vers le site de l'Observatoire et vers les données diffusées par l'Observatoire.



Indicateurs, cartes, données et graphiques

CHANGER LE DÉCALCAGE GÉOGRAPHIQUE

Niveau: Commune et arrondissement

Échelle: un territoire

ALLER PLUS LOIN

- Partager, imprimer, exporter
- Éditer des rapports
- Charger des données externes

La pauvreté dans la Métropole de Lyon

Séverine Mugnier, Chargée d'étude
et

Aline Labosse, Cheffe de projet,
Insee Auvergne-Rhône-Alpes



Le non-recours aux prestations sociales : quelles mesures du phénomène ?

Laure Omalek, adjointe au chef du bureau,
Drees - Bureau Redistribution et évaluation





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le non-recours aux prestations sociales : quelles mesures du phénomène ?

Laure Omalek

(Drees, Bureau Redistribution et évaluation)

Observatoire Métropolitain des Solidarités – Métropole de Lyon - Réunion de lancement du 30 mars 2023

La Drees

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

drees.solidarites-sante.gouv.fr/drees

- Une direction de l'administration centrale des ministères de la santé et des solidarités
- Un service statistique ministériel (SSM) qui forme avec l'Insee et 16 autres SSM le **service statistique public**, avec un fort engagement déontologique



Le bureau Redistribution et Évaluation de la Drees

Au sein de la DREES, le BRE mène des travaux d'étude et d'évaluation des politiques sociales, pour aider à la décision et éclairer le débat public sur leur rôle dans la redistribution. Il œuvre à la mesure du non-recours au RSA et à la prime d'activité en France

Une dizaine de personnes dont le travail s'appuie principalement sur 3 dispositifs :

- **Le baromètre d'opinion de la Drees**
- **Le modèle de microsimulation Ines**, développé avec l'Insee et la Cnaf
 - Simule les effets de la législation socio-fiscale sur un échantillon représentatif de 50.000 ménages
 - Permet d'évaluer les effets de réformes des prestations sociales ou des prélèvements fiscaux ou sociaux sur les finances publiques, le niveau de vie des ménages et les inégalités.
- **Une maquette de cas-types** en libre accès sur Internet : [Edifis](#)

De nombreuses publications et mises à disposition sur le site drees.solidarites-sante.gouv.fr/drees

5 collections pour différents publics

- **Études et Résultats** (4 à 8 pages)
ex : connaissance du « 100 % santé »
- **Dossiers de la Drees** (approfondissement d'un sujet)
*ex : Mesurer le non-recours au RSA et à la Prime d'activité (février 2022) ;
Le recours et le non-recours à la complémentaire santé solidaire (mars 2023)*
- **Panoramas** (ouvrages de référence, souvent annuels)
ex : La protection sociale en France et en Europe ; Minima sociaux et prestations sociales
- Drees Méthodes (documents méthodologiques)
- Revue française des affaires sociales (revue de recherche trimestrielle)

Jeux de données en libre accès et diffusion des codes sources

- Site open data de la Drees [data.drees](https://data.drees.fr) et outils de [datavisualisation](#)
- Vers une diffusion accrue des modèles et des codes source des études
- Mise à disposition de données pour les chercheurs.

drees.solidarites-sante.gouv.fr/non-recours-et-acces-aux-droits

Une rubrique
dédiée au
non-recours

NON RECOURS ET ACCÈS AUX DROITS

La lutte contre le non-recours et l'accès aux droits et aux services sociaux constituent un des axes stratégiques des politiques de prévention et de réduction de la pauvreté. La DREES a fait du non-recours et l'accès aux droits un de ses champs d'observation. Ces travaux permettent d'identifier, décrire et évaluer le phénomène du non-recours. Ils s'appuient sur les données de la statistique publique ou sur la réalisation d'enquêtes et d'expériences spécifiques comme l'expérimentation des « Rendez-vous des droits élargis ».

DERNIERS ARTICLES SUR LE THÈME



Colloque : le non-recours aux prestations sociales en France et en Europe
(compte-rendu)

15/12/2022 | Système de protection sociale

Colloque du
13
décembre
2022,
organisé par
la Drees,
avec l'appui
de l'Odenore

Quelles mesures du non-recours aux prestations sociales ?

- 1) Quelques éléments de contexte
- 2) La mesure du non-recours au **RSA** et à la **Prime d'Activité** en France
- 3) Éléments sur d'autres prestations : CSS, minimum vieillesse
- 4) Le non-recours aux minima sociaux en Europe

1) Le non-recours aux minima sociaux : un sujet d'actualité en France, et en Europe



Depuis 2018, la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté fixe 5 engagements, dont celui d'aller « **vers des droits sociaux plus accessibles,**

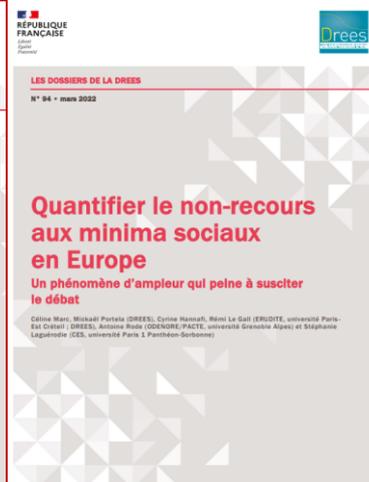


Dans ce cadre, la DREES œuvre pour mettre au point des indicateurs de suivi annuel du non-recours aux prestations sociales



La lutte contre le non-recours est une préoccupation aussi présente dans le Socle européen des droits sociaux ; Une protection adéquate c'est des droits pour tous mais aussi un accès efficace aux droits.

Recommandation récente du Conseil de l'UE relative à un '**revenu minimum adéquat**' dans l'UE
(janvier 2023)



De nombreux travaux depuis 2020 sur le non-recours aux prestations

2) Mesurer le non-recours au RSA et à la prime d'activité

*Contexte, méthode,
résultats et
perspectives*


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Drees
DIRECTION DE LA RECHERCHE ÉCONOMIQUE
ET DE LA STATISTIQUE DE LA DREES

LES DOSSIERS DE LA DREES

N° 92 • février 2022

Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats

Cyrine Hannafi, Rémi Le Gall (ERUDITE, université Paris-Est Créteil ; DREES), Laure Omalek et
Céline Marc (DREES)

Travaux pilotés par Céline Marc et Laure Omalek (DREES) avec la collaboration de Claire
Laporte, Vincent Lignon, Florence Thibault (CNAF) et François Legendre (ERUDITE, université
Paris-Est Créteil)


STATISTIQUE
PUBLIQUE
La DREES fait partie
du Service statistique
public piloté par l'Insee.

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**
#FranceSolidaire

Mesurer le non-recours au RSA et à la prime d'activité

Contexte: peu de chiffres qui rendent compte du non-recours...

De nombreux travaux qualitatifs mettent en avant un phénomène massif de non-recours, notamment pour le RSA, et essaient d'en saisir les causes ;

Des tentatives de quantification sur certaines franges de la population, mais **très peu de chiffres en population générale qui permettent de mesurer et de suivre l'ampleur du phénomène**

Enquête 2010-2011 de la Dares :

36% de non-recours au RSA socle et **68%** au RSA activité seul (*Domingo, Pucci, 2011*)

> Des travaux d'envergure menés depuis 2020 pour mettre au point une **mesure régulière du non-recours au RSA et à la prime d'activité** et pour caractériser les populations concernées, à la demande de la DIPLP qui a financé une partie de ces travaux

Mesurer le non-recours au RSA et à la prime d'activité

Mettre en regard des foyers éligibles et des foyers recourants

Les non-recourants au RSA ou à la prime d'activité (PA) sont les foyers qui, au titre d'un trimestre donné, n'ont pas perçu l'une ou l'autre prestation alors qu'ils y étaient potentiellement éligibles

- **Mesurer le non-recours aux prestations suppose de :**
 - Disposer d'une source représentative de l'ensemble de la population et contenant des informations suffisamment détaillées (composition familiale, revenus, statut d'activité, etc...) pour **simuler l'éligibilité**
 - Obtenir une information fiable et cohérente sur la situation vis-à-vis du **recours**
- **Des difficultés particulières pour le RSA et la Prime d'activité**
 - Des prestations **familialisées** (foyer RSA ou PA)
 - Une large assiette de ressources : revenus d'activité, de remplacement, du patrimoine, prestations familiales...
 - évaluées sur une base **trimestrielle**, avec des mécanismes de neutralisation en cas de perte de revenus

Mesurer le non-recours au RSA et à la prime d'activité

Emploi de la micro-simulation et d'une enquête en population générale

- **Enquête de l'Insee sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS),**
- **Modules de simulation de l'éligibilité au RSA et à la PA issus du modèle Ines**
- **Avantages :**
 - Une enquête produite annuellement, source de référence pour l'étude des revenus et de la pauvreté monétaire, basée sur **un large échantillon représentatif de la population** (110.000 individus dans 50.000 ménages)
 - De nombreuses informations permettant de simuler l'éligibilité :
 - *situation familiale, statut d'activité au mois le mois etc, issus de l'enquête Emploi ;*
 - *revenus d'activité, de remplacement, du patrimoine... , issus des données fiscales ;*
 - *prestations perçues, issues des organismes prestataires (Cnaf, Cnav, CCMSA).*
 - Observation du recours effectif au RSA et à la PA à partir de l'appariement social.
 - > ***mise en regard individuelle entre éligibilité et recours, ce qui permet d'assurer une cohérence interne mais aussi de consolider la mesure.***
- **Limites :**
 - Des hypothèses restent nécessaires pour constituer des foyers sociaux, mensualiser les revenus...
 - Champ : France métropolitaine, **logements ordinaires**

Principaux résultats :

Pour le RSA, en 2018 :

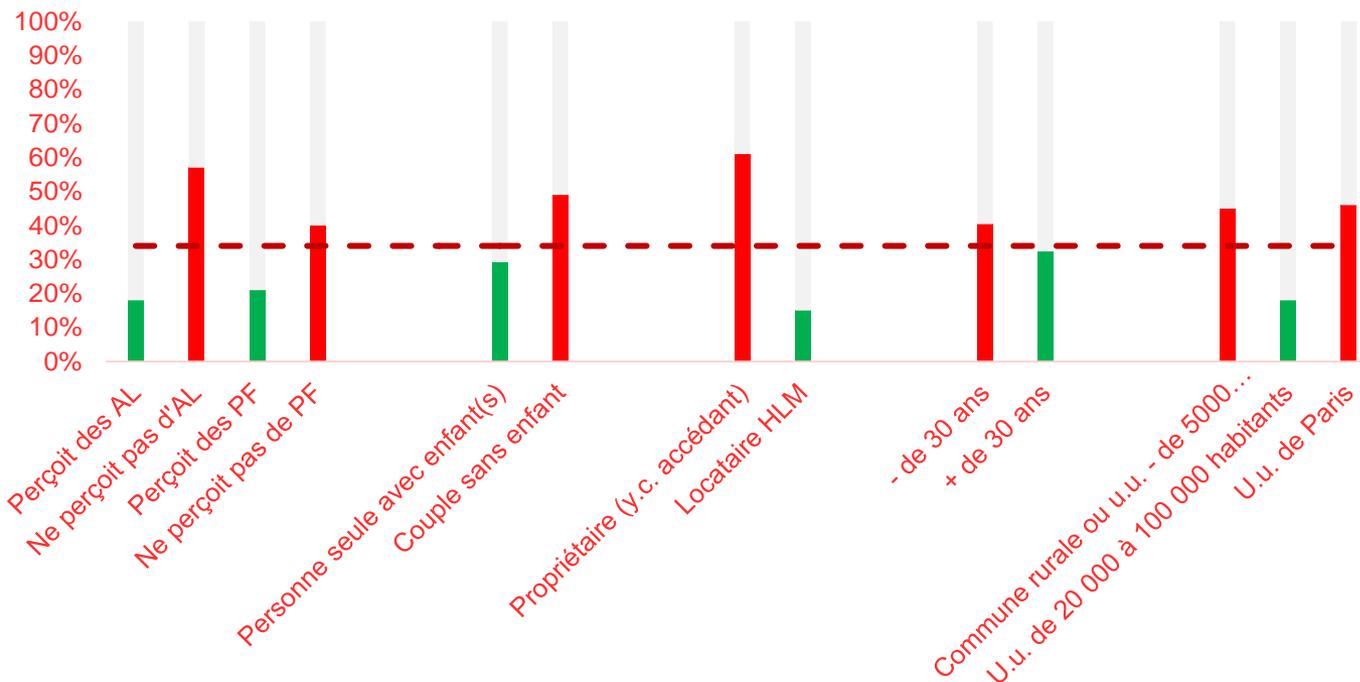
- Chaque trimestre, en moyenne, **1 foyer sur 3** en situation de non-recours (**34%**)
- **1 foyer sur 5** en situation de non-recours pérenne (*3 trimestres d'affilée*)
- Les non-recourants auraient pu percevoir **330 €** en moyenne par mois par unité de consommation
- 750 M€ non versés chaque trimestre, soit **3 Mds€** par an (sur le champ considéré)

Pour la prime d'activité : nécessité de travaux complémentaires

Profil des non-recourants au RSA (premiers résultats descriptifs)

Taux de non-recours au RSA en 2018, selon différentes caractéristiques

(moyenne trimestrielle)

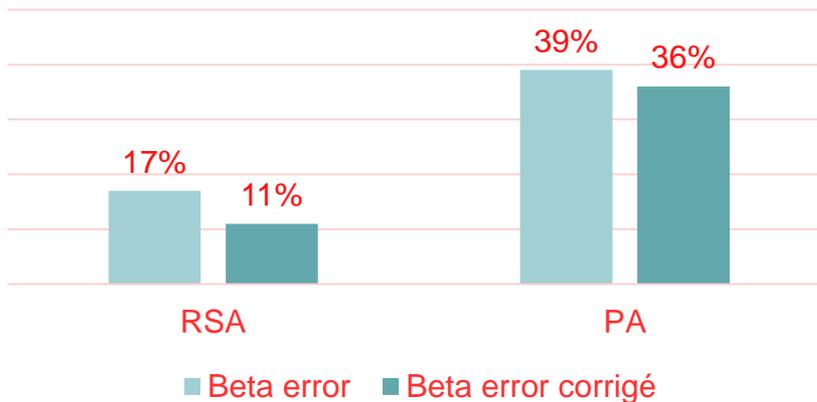


Champ : France métropolitaine, logements ordinaires ; hors ménages dont le revenu disponible (ou déclaré) est négatif, hors foyers sociaux dont la personne référente a plus de 64 ans ou est étudiante ou en congé parental, hors perception de pension d'invalidité ou situations de handicap, et hors décalage de situation conjugale entre enquête Emploi et données CNAF.

Pourquoi mesurer le non-recours à la Prime d'activité n'a pas été possible...

Étant donné l'imprécision sur la mesure de l'éligibilité, la Drees n'a pas été en mesure de produire un taux de non-recours à cette prestation

Proportion de non-éligibles parmi les recourants au RSA et à la prime d'activité (*beta error*)



Le beta error est un indicateur qui permet d'évaluer la précision de la simulation des droits par un modèle de microsimulation.

Dans le cas de la Prime d'activité, parmi les recourants, plus de 3 sur 10 ne sont pas identifiés comme éligibles par le modèle

> **Besoin d'une information plus précise sur la chronique mensuelle des revenus**

Perspectives

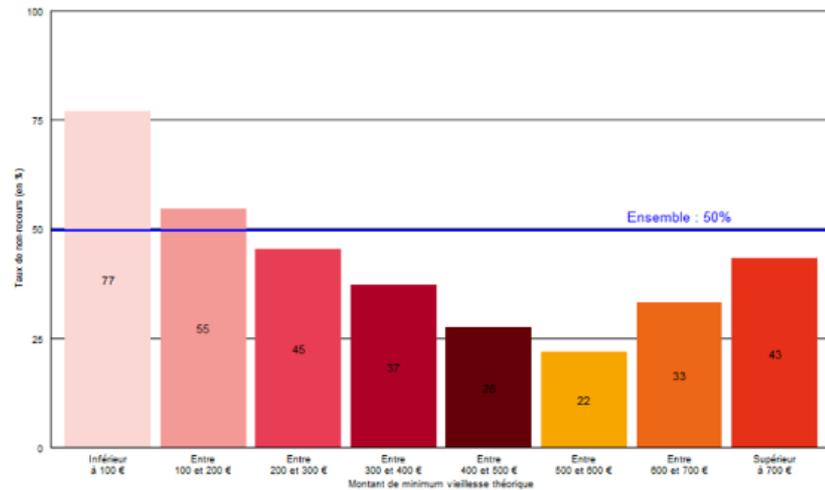
- Répliquer l'estimation du non-recours au RSA sur le millésime 2019 de l'ERFS, et à terme tous les ans
- Qualifier les **déterminants du non-recours** au RSA, « toutes choses égales par ailleurs »
- Expertiser et mieux appréhender les variations infra-annuelles de revenus, pour avancer sur l'estimation du non-recours à la prime d'activité
 - > enrichir l'ERFS de données complémentaires sur les **revenus mensuels**, grâce au **dispositif de ressources mensuelles** géré par la Cnav (DRM)

3) Quelques éléments sur d'autres prestations

Le non-recours au minimum vieillesse



Graphique A • Taux de non-recours selon la tranche de montant théorique



Lecture > Pour les personnes éligibles dont le montant de minimum vieillesse théorique attendu est inférieur à 100 euros, le taux de non-recours s'élève à 77 %.
Champ > Personnes seules de 65 ans ou plus (ou inaptes ayant atteint l'âge d'ouverture des droits) résidant en France, hors celles ayant liquidé un droit direct ou dérivé de retraite en cours d'année 2016 et hors celles n'ayant aucune pension de retraite.
Source > DREES, Insee, DGFiP, EIR 2016 apparié aux données fiscales.

Le non-recours à la Complémentaire santé solidaire

Estimation du non-recours à la complémentaire santé solidaire (CSS) au 31 décembre :

	2019	2020	2021
<i>Éligibles à la CSS sans participation financière</i>			
Taux de non-recours à la CSS gratuite	32%	31%	31%
% déjà couvert par une complémentaire d'entreprise	17%	19%	17%
<i>Taux de non-couverture (CSS gratuite + complémentaire d'entreprise)</i>	16%	12%	13%
<i>Éligibles à la CSS avec participation financière</i>			
Taux de non-recours à la CSS avec participation financière	72%	72%	67%
% déjà couvert par une complémentaire d'entreprise	29%	30%	27%
<i>Taux de non-couverture (CSS payante + complémentaire d'entreprise)</i>	43%	42%	39%
<i>Ensemble des éligibles à la Complémentaire santé solidaire</i>			
Taux de non-recours à la CSS totale	46%	46%	44%
% déjà couvert par une complémentaire d'entreprise	21%	23%	17%
<i>Taux de non-couverture (CSS totale + complémentaire d'entreprise)</i>	25%	23%	26%

Présentation au colloque du 13 décembre 2022 sur le non-recours aux prestations sociales

Cf. aussi le rapport annuel d'évaluation de la complémentaire santé solidaire

Sources : fonds CSS, DSS, Insee (ERFS 2017,2018,2019) ; Modèle Ines 2021; calculs Drees

Champ : France métropolitaine, ménages vivant dans un logement ordinaire

Le non-recours à la Complémentaire santé solidaire

ÉTUDES et RÉSULTATS

juin 2022
n° 1232

Fin 2018, un bénéficiaire de minima sociaux sur six n'avait pas de complémentaire santé

Fin 2018, d'après l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) de la DREES, 83 % d'entre eux et 92 % des bénéficiaires de la prime d'activité sont couverts par une complémentaire santé, contre 96 % de l'ensemble de la population. Deux tiers des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sont couverts par la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) – désormais remplacée par la complémentaire santé solidaire (CSS) sans participation financière. 25 % des allocataires du minimum vieillesse et 13 % de ceux de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) le sont par un contrat souscrit grâce à l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), remplacée aujourd'hui par la CSS avec participation financière. En 2018, CMU-C et ACS restent largement méconnues : 30 % des bénéficiaires de minima sociaux ne connaissent pas la CMU-C et 75 % l'ACS.

LES DOSSIERS DE LA DREES

N° 107 • mars 2023

Le recours et le non-recours à la complémentaire santé solidaire

Une étude qualitative des profils et des trajectoires
des bénéficiaires

Mathilde Caro, Morgane Carpezat, Loïcka Forzy (Asdo Études)

4) Quelques éléments sur le non-recours en Europe

Une étude originale sur **cinq pays d'Europe** qui ont une tradition de mesure du non-recours aux minima sociaux : Allemagne, Belgique, Finlande, Pays-Bas, Royaume-Uni

- Revue de littérature
- Analyse des méthodes utilisées pour la mesure
- Comprendre les usages de cette mesure
(étude sociologique menée par l'Odenore)

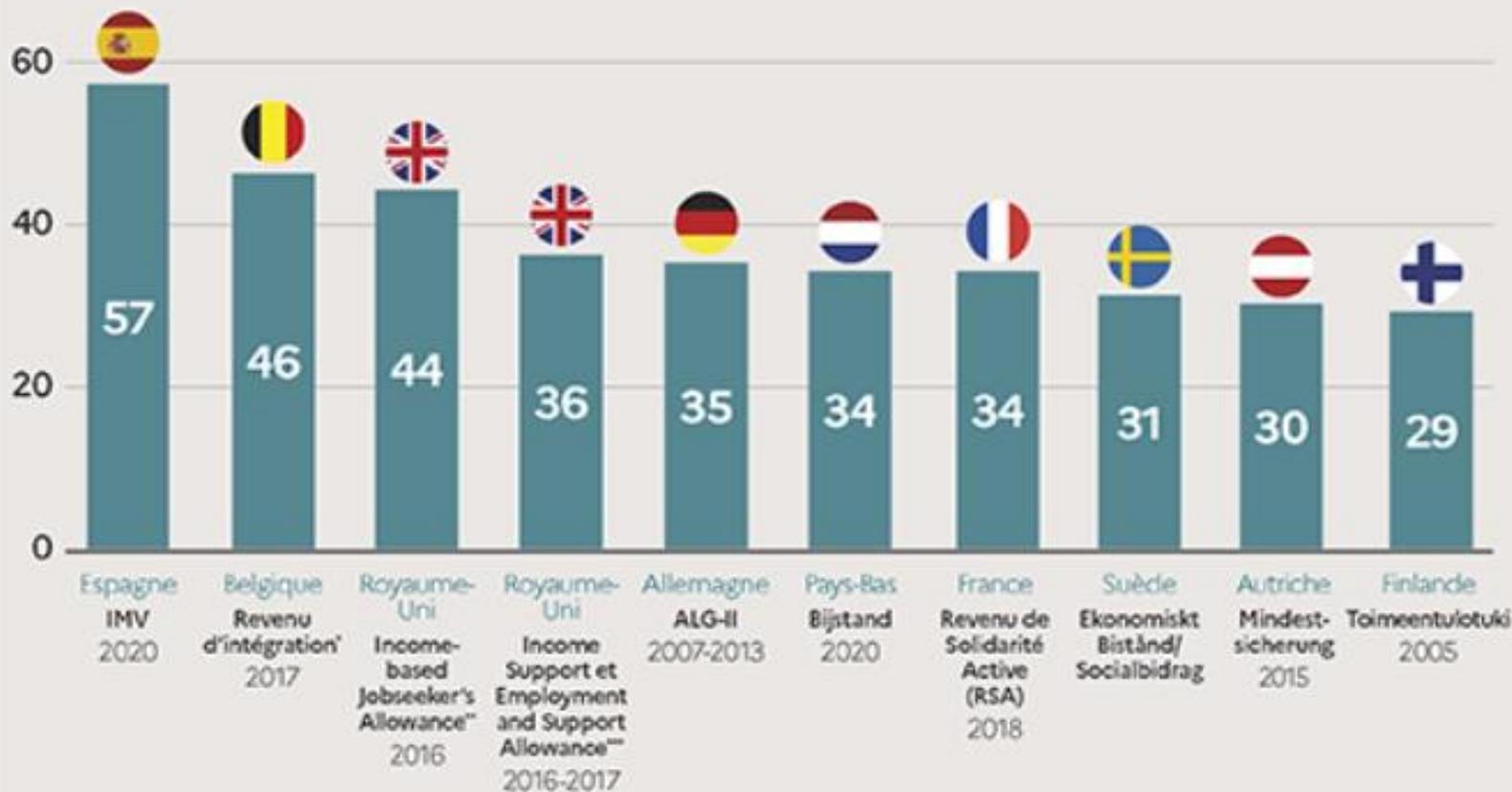
Quantifier le non-recours aux minima sociaux en Europe

Un phénomène d'ampleur qui peine à susciter
le débat

Céline Marc, Mickaël Portela (DREES), Cyrine Hannafi, Rémi Le Gall (ERUDITE, université Paris-Est Créteil) ; DREES, Antoine Rode (ODENORE/PACTE, université Grenoble Alpes) et Stéphanie Laguérodié (CES, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Un phénomène d'ampleur en Europe

Taux de non-recours au revenu minimum dans les différents pays (en %)



* Estimation sur les ménages à faibles revenus.

** Prestations chômage sous conditions de ressources

*** Prestations pour les personnes les plus éloignées du marché du travail.

Source : Les Dossiers de la DREES n°9-I, données actualisées au 13/12/2022

Des estimations imparfaites dans tous les pays

L'usage de méthodes de **microsimulation sur des données d'enquêtes sur les revenus et conditions de vie en population générale** est assez généralisé,

Mais toutes les mesures restent approximatives du fait de données qui ne peuvent jamais reproduire parfaitement la complexité de la législation (*erreurs de simulation incompressibles amenant à estimer comme non-éligibles des foyers recourants, cf. le beta error*)

Des méthodes spécifiques en Belgique et aux Pays-Bas :

- Belgique : enquête spécifique et ponctuelle ciblée sur le non-recours (projet Take 2015-2022)
- Pays-Bas : données très détaillées issues d'appariements de bases de données administratives (registres)

Différents usages de la mesure du non-recours

Deux types d'acteurs produisent des estimations du non-recours :

- Statistique publique
- Recherche universitaire

Des estimations qui peinent parfois à être reprises dans le débat public, mais qui participent à **cadrer le phénomène du non-recours** (« outil de preuve »),

- Allemagne, Belgique, France -

La mesure du non-recours peut aussi être mobilisée comme « **outil de gouvernement** », pour le pilotage des politiques publiques :

- Au Royaume-Uni, des indicateurs officiels produits par les services statistiques des ministères (comme en France), publiés chaque année
- Aux Pays-Bas, les municipalités utilisent leurs données locales pour identifier les non-recourants dans une démarche proactive d'ouverture des droits



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci de votre attention



Observatoire Métropolitain des Solidarités – Métropole de Lyon - Réunion de lancement du 30 mars 2023

Le non-recours aux aides sociales baromètre d'opinion de la Drees

Claudine PIRUS, Drees, bureau redistribution evaluation



Faciliter l'accès au droit des publics fragiles :

retour d'expérience de la Maison de la Métropole de Lyon - Vaulx-en-Velin Jean Jaurès

Richard Nordier, Chargé d'études « Modes de vie et usages »,
Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise
et

Chloé Sirvent, Travailleuse sociale de polyvalence,
Maison de la Métropole de Lyon - Vaulx-en-Velin Jean Jaurès



2. L'intervention de l'Agence d'urbanisme

- Une approche principalement qualitative : collecter la parole des professionnels et des usagers *via* des entretiens individuel et collectifs
- Une démarche « chemin faisant », en lien direct avec l'équipe de la MDM
- Un questionnaire diffusé en second lieu auprès des publics, pour objectiver les enseignements issus des entretiens



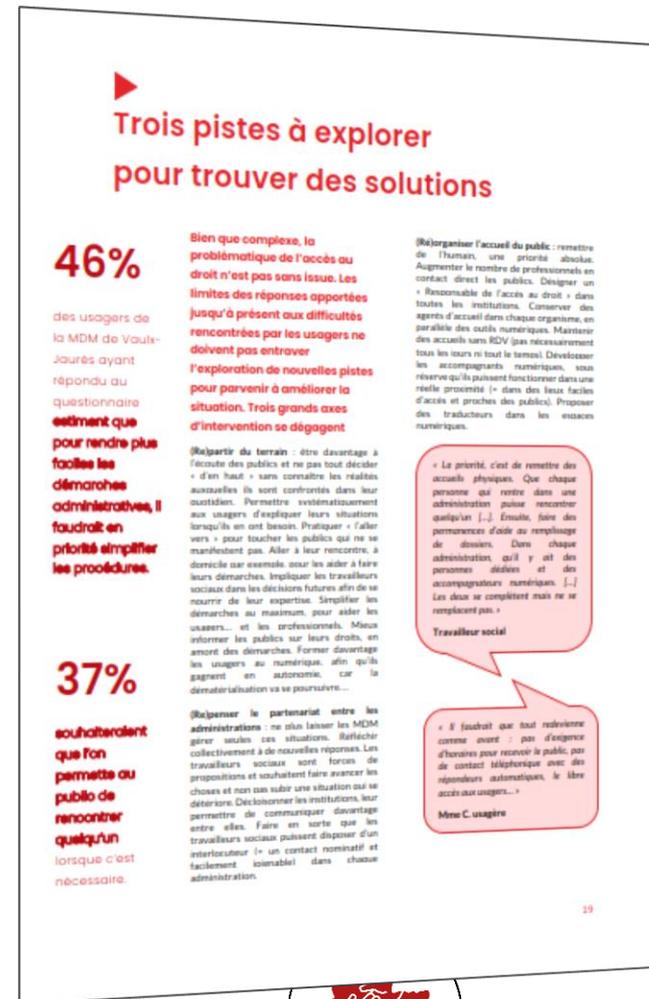
3. Les principaux résultats de l'étude

- L'accès au droit et le non-recours, un vaste domaine englobant plusieurs sujets et problématiques ainsi que des publics variés
- Des problèmes anciens, renforcés par la fracture numérique et accéléré par la crise sanitaire
- De lourdes conséquences pour les usagers... et les travailleurs sociaux



4. Et ensuite ?

- Des premières réponses pas toujours adaptées
- Trois pistes à explorer pour trouver de nouvelles solutions
- Un prochain retour auprès des publics et des partenaires locaux, une écoute et un dialogue à maintenir



Baromètre du **NON RECOURS** sur Lyon 7^{ème} , 8^{ème} arrond.

Laetitia LABROUSSE, Cheffe de projet Ingénierie sociale
Direction générale CCAS – Pôle Ingénierie



Mise en place de groupes de travail Observation



GT1 : Observation des violences faites aux femmes

Pilotage technique :

- **Métropole de Lyon** - Patricia BEAL, Direction Développement Social et médico-social - Délégation Solidarités, Habitat et Éducation,
- **Préfecture** – Sonia GERMAIN, Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité du Rhône

Animation : Agence d'urbanisme – Lavinia VITALE, coordinatrice observatoire solidarités

- ✓ Besoin d'un lieu d'échange entre les partenaires, centraliser les besoins et mutualiser les données jusqu'à l'analyse et la réalisation d'études selon les sujets identifiés
- ✓ Ce groupe de travail répond à une attente partagée par les partenaires du projet Maison des femmes de créer un observatoire dédié à cette question.
- **Date proposée : 1 juin 2023 matin** (trois GT par an)



GT2 : Observation du non-recours aux droits

Pilotage technique :

- **Métropole de Lyon** – Madeleine Aufrand, - Délégation Solidarités, Habitat et Éducation
- **Odenore** –Observatoire des non-recours aux droits et services- Université de Grenoble (UMR Pacte)
- Ce groupe de travail vise à analyser les situations de non recours aux droits, les typologies de publics qui y sont confrontés, les évolutions dans la durée de ce phénomène, sur l'ensemble des volets des politiques de solidarité et d'insertion. Il interrogera aussi la question de l'observation de l'inclusion numérique.
- **Date proposée : 13 Juin 2023 après-midi** (trois GT par an)



GT3 : Observation de la précarité et de l'insertion des jeunes

Pilotage technique :

- **Métropole de Lyon** – Direction Insertion Emploi / Direction Prévention et Protection de l'Enfance
- Constat : l'étude statistique de la précarité de la jeunesse se heurte à la segmentation des nombreux dispositifs et accompagnements existants, ce qui rend difficile l'évaluation des besoins des jeunes en précarité et l'effet des politiques menées.
- Ce groupe de travail vise par conséquent à recenser les ressources statistiques et les observatoires existants, à fédérer une dynamique de coopération et de partage de données aboutissant à la création d'un observatoire de la précarité et de l'insertion des jeunes, en lien avec l'observatoire de la protection de l'enfance et les données relatives à l'accès au logement des jeunes
- **Date proposée : 5 juin 2023 matin** (trois GT par an)



Conclusion

